

Commune de MITTAINVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE DEUX MIL DIX NEUF

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice :	15
Quorum	8
Qui ont pris part à la délibération :	14

Date de la Convocation : 20 septembre 2019

Date d'affichage : 03 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 26 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise BERTHIER, Maire.

Président : Mme BERTHIER, Maire

Présents : Mmes BRECHENADE, DUFAILLY, PRADES, ROSTAN, MM BROUDIN, DUQUESNE, LE BOURVELLEC, MARECHAL, PLEUVRY, BOTTURI, DEHAIS, JOURNAULT

Absents excusés : Mme LE BOUVELLEC donne pouvoir à M LE BOUVELLEC
M LAPEYRE

Secrétaire de séance : Mme BRECHENADE

Objet de la délibération : N°20/2019

Tarifs concessions cimetière

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs de concessions selon les modalités suivantes :

- Concession perpétuelle : 688 €
- Concession 50 ans : 330 €
- Concession 30 ans : 183 €
- Columbarium : 350 € pour 15 ans, renouvelable tous les 10 ans pour 150€

Les tarifs seront effectifs à partir du 1^{er} novembre 2019.



MITTAINVILLE, le 2 octobre 2019

Le Maire,

Françoise BERTHIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 3 septembre 2019 et publication ou notification du 3 septembre 2019.